

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le treize janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire

<u>Présents</u>: Christine BEILLE TOURSCHER (Maire) – Christian DRAGONI –Florian ROVERA - Eric BERMOND – Raymond CASTANIER - Amandine MOLINO – Joël GOSSE - Jérôme GUIRADO – Patrick CRISTINI – Thierry LORETTE – Frédéric BOOS

Absents représentés : René BERMON représenté par Christine BEILLE TOURSCHER

Absents non représentés : Aurélie CRISTINI – James FONTAINE – Clément GANINO

Ouverture de la séance : à 20h00

Secrétaire de séance : Christian DRAGONI

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28/11/2022 → Adopté à l'unanimité

<u>Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'école communale, de la Mairie et de l'église communale</u>

Montant des travaux estimés à 170 400 € HT – 204 480 € TTC (majoration de 20 % en cas de renforcement de structures ou de reprise d'étanchéité, comprise)

Plan de financement :

Etat DSIL 2023	40 %	68 160 €
Département	20 %	34 080 €
CCPP (Fonds de Concours)	20 %	34 080 €
Commune	20 %	34 080 €

170 400 € HT

<u>Intempéries novembre/décembre 2019 – Sécurisation et confortement d'un talus de</u> contre rive sur la Route du Soubran

Suite au retard pris à cause de la COVID, la subvention de 96 990 € qui avait été attribuée par le Conseil Départemental, a été annulée. Le Conseil Municipal demande donc le revote de la subvention en question.

[→] Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité

→ Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité

Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Madame le Maire est autorisée à mandater 25 % des dépenses d'investissement prévues aux BP Mairie et Eau-Assainissement 2022, en attendant le vote des BP 2023.

→ Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité

Retrait de la délibération de reversement de la taxe d'aménagement

Par délibération en date du 11 octobre 2022, le principe de reversement de 5 % de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays des Pailllons avait été adopté. La loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a supprimée ce principe. Il convient donc maintenant de procéder au retrait de la délibération du 11 octobre 2022.

→ Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité

Désignation des délégués au SICTEU VP

Suite au changement de Maire, il convient de procéder à la désignation des délégués au SICTEU VP:

Titulaires: Christian DRAGONI - Frédéric BOOS

Suppléants: Patrick CRISTINI - Jérôme GUIRADO

→ Après avoir délibéré, adoptée à l'unanimité

Clôture de la séance : à 21h00

Le Maire

Christine BEILLE TOURSCHER

Le secrétaire de séance

Christian DRAGONI